



**HAL**  
open science

## Projet JEUN'ESS en TUNISIE : les maisons de jeunes sont mises à l'écart

Chiheb Nasri

► **To cite this version:**

Chiheb Nasri. Projet JEUN'ESS en TUNISIE : les maisons de jeunes sont mises à l'écart. 2022.  
halshs-03915354

**HAL Id: halshs-03915354**

**<https://shs.hal.science/halshs-03915354v1>**

Preprint submitted on 29 Dec 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Projet JEUN'ESS en TUNISIE : les maisons de jeunes sont mises à l'écart.**

**Project JEUN'ESS in TUNISIA: youth centers are sidelined.**

**Chiheb NASRI**

**Université de MONASTIR –TUNISIE-**

[Chihebnasri86@yahoo.fr](mailto:Chihebnasri86@yahoo.fr)

**Résumé :**

La démocratisation socio-économique exige la présence d'une intermédiaire qui assure l'inclusion économique et l'équité sociale par l'alliance, l'osmose et l'articulation entre la politique et les citoyens. L'animateur socioculturel, étant un médiateur, assure l'émancipation des jeunes et prétend leur engagement professionnel par la présence des structures : formant, motivant, facilitant et finançant leurs idées de projets.

Le projet JEUN'ESS mis en œuvre par l'Organisation Internationale (OIT) en partenariat avec le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Appui à l'Investissement s'inscrit dans le cadre du programme EU4YOUTH (Programme d'Appui à la Jeunesse Tunisienne) financé par l'Union Européenne. Le programme EU4YOUTH tend à la contribution à l'inclusion économique, sociale et politique des jeunes Tunisiens les plus défavorisés à travers une approche de développement local en particulier dans les zones préalablement identifiées sur des critères de développement.

L'absence du ministère de la jeunesse (animateurs socioculturels), en tant que médiateur, ne pourrais pas garantir le succès de ce projet en raison d'être le seul garant de la démocratisation socio-économique de la jeunesse en situation vulnérable. Ceci, déclenche un axe de réflexion sur le rôle indispensable des maisons des jeunes dans le domaine de l'économie sociale et solidaire presque inexistant.

**Mots clés :** Economie sociale et solidaire, Animation socioculturelle, Projet JEUN'ESS, Médiation, Démocratisation.

## **Summary**

Socioeconomic democratization requires an intermediary who ensures economic inclusion and social equity through alliance, osmosis, and articulation between politics and citizens. The sociocultural facilitator, being a mediator, ensures the emancipation of young people and claims their professional commitment through the presence of structures : training, motivating, facilitating and financing their project ideas.

The JEUN'ESS project, implemented by the International Organization (ILO) in partnership with the Ministry of Economy, Finance and Investment Support, is part of the EU4YOUTH (Support Program for Tunisian Youth) program funded by the European Union. The EU4YOUTH program aims to contribute to the economic, social and political inclusion of the most disadvantaged young Tunisians through a local development approach, in particular in areas previously identified on the bases of development criteria.

The absence of the Ministry of youth (sociocultural facilitators), as mediator, could not guarantee the success of this project because it is the only guarantor of the socioeconomic democratization of young people in vulnerable situations. This triggers a line of reflection on the indispensable role of youth centers in the social and solidarity economy, which is almost non-existent.

**keys :** Social and Solidarity Economy, Sociocultural Animation, JEUN'ESS project, Mediation, Democratization.

## **Introduction :**

L'économie sociale et solidaire (ESS) est un levier pour l'équilibre socioéconomique d'une catégorie des jeunes souvent défavorisée et surtout remarquable après la révolution tunisienne (2011) suite à l'échec des politiques de développement adoptées depuis des décennies.

Le Projet JEUN'ESS est l'une des stratégies de développement économique et de l'inclusion sociale en Tunisie faisant appel aux jeunes pour améliorer leurs accessibilités à l'emploi décent et durable pour les jeunes au niveau régional. Le territorialisme de ce projet regroupe les régions vulnérables pour un appui et un accompagnement spécifiques et surtout une survie des projets qui ont eu du mal à évoluer.

La démocratisation socioéconomique des jeunes exige la présence d'un médiateur social assurant les participations des jeunes qui ont vraiment du mal à se développer d'une part, et leurs reprise en marche avec un bon appui d'autre part. L'animation socioculturelle fera le médiateur car l'animateur dans ce cadre de travail est le seul expert social qui pourra prendre la responsabilité de parrainer les jeunes qui ont vraiment besoin d'un appui et fera le médiateur pour l'aider à restructurer et bien évidemment sauver son projet. Son professionnalisme et sa pluridisciplinarité n'est pas encore connu en Tunisie mais la question qui se pose éventuellement : quel est le responsable de parrainage des jeunes ? qui fera le médiateur ? est-ce que la Tunisie continue à dévaloriser le rôle de l'animateur dans ce cadre-là ?

### **1- La jeunesse tunisienne face aux enjeux multiples**

La jeunesse représente une part importante de la population tunisienne, mais elle continue de se heurter à des obstacles importants pour contribuer pleinement au développement social et économique du pays et à participer à la vie publique. Parmi ceux-ci figurent les difficultés liées à l'emploi, à l'éducation ou la formation professionnelles adaptées aux besoins actuels du marché du travail (entraînant une dépendance économique vis-à-vis des générations plus âgées), à des soins de santé de qualité, aux problématiques identitaires et sociétales, à la participation civique et politique, et à un logement abordable.

Le dispositif de gouvernance est susceptible de produire des effets divergents sur les jeunes : bien conçu et mis en œuvre, il encouragerait leur participation es à la vie publique facilitant ainsi la prise en compte par les pouvoirs publics de leurs besoins et attentes et leur assurant l'accès aux services publics essentiels pour leur transition vers la vie adulte.

## **2- L'exclusion économique de la jeunesse**

L'emploi des jeunes constitue un véritable défi pour les pouvoirs publics. Si l'accès à l'éducation et à l'instruction de qualité accroît l'autonomie des jeunes (OECD, 2020), plusieurs autres difficultés rencontrées par les jeunes freinent leur autonomisation, à commencer par le chômage.

Depuis 2017 et jusqu'à la veille de la pandémie du COVID-19, le taux de chômage des jeunes tunisiens de 15 à 24 ans se maintenait sous les 35 %, soit le taux le plus élevé des pays du Maghreb (21.9 % au Maroc, 30.8 % en Algérie et 32.4 % en Égypte) et près de 2,7 fois le taux de chômage mondial (OIT, 2019). Dans le contexte de la crise du COVID-19, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans a atteint son plus haut niveau depuis plusieurs années (36.5 %) au deuxième trimestre 2020, avant de redescendre légèrement à 35.7 % au troisième trimestre de la même année (Statistiques Tunisie, 2020).

Par ailleurs, une particularité de la Tunisie par rapport aux autres pays de la région MENA est la surqualification de sa population, dont les compétences sont souvent mal adaptées aux besoins du marché local (Banque Mondiale, 2014). Le modèle économique tunisien est en effet généralement fondé sur une main d'œuvre peu qualifiée, mais faute de main-d'œuvre, des secteurs qui ne demandent pas de forte qualification universitaire comme l'industrie textile, l'artisanat ou le BTP ont aujourd'hui de nombreux postes vacants (Statistiques Tunisie, s.d.). En parallèle, environ 50 000 jeunes sont diplômés de l'enseignement supérieur chaque année, et viennent nourrir le chômage des diplômés. Le problème de l'inadéquation entre les besoins du marché du travail et les domaines d'études des jeunes tunisiens, déjà évoqué plus tôt dans ce rapport, est essentiel pour comprendre la situation paradoxale de l'économie tunisienne : selon une étude de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise, le secteur privé tunisien aurait plus de 100 000 postes à pourvoir faute d'adéquation entre les compétences des travailleurs tunisiens et les besoins des entreprises (Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, 2018). En Tunisie, le chômage touche de manière disproportionnée les plus diplômés, et ce d'autant plus depuis le début de la crise du COVID-19. Entre la fin de 2019 et la fin de 2020, le taux de chômage pour l'ensemble des actifs est passé de 15.1 % à 16.2 %, alors que dans le même temps, le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur culminait respectivement à 28.6 % et 30.1 % (Statistiques Tunisie, s.d.). Il convient

également de souligner que, pour l'ensemble de ces catégories d'études, le taux de chômage de jeunes femmes était plus élevé que celui des jeunes hommes (OCDE, 2018).

Pendant de nombreuses années, le secteur public tunisien était le premier employeur du pays, offrant un débouché pour les diplômés, des salaires plus conséquents que dans le secteur privé, une sécurité d'emploi assurée et des prestations sociales plus avantageuses (OCDE, 2018). Cependant, ce modèle a tendance à s'essouffler, en particulier à cause du poids de la masse salariale du secteur public, qui représentait plus de 14 % du PIB national en 2019 contre une moyenne de 10.3 % pour les pays de l'OCDE (OCDE, 2019), et pousse l'État à revoir à la baisse les perspectives d'embauche pour les nouvelles générations.

Au-delà de l'emploi, un nombre important de jeunes tunisiens ne sont à la fois ni scolarisés, ni employés, ni en formation (aussi connu sous l'acronyme anglais NEET « *Not in Education, Employment or Training* »). En 2014, 25.4 % des jeunes étaient en situation de NEET, une part sensiblement supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE, de l'ordre de 11.7 %. Ce taux a progressé sensiblement en 5 ans. En 2019, selon des estimations de l'Organisation Internationale du Travail, 27.4 % des jeunes tunisiens âgés entre 15 et 29 ans sont NEET (ILOSTAT, 2020). Encore une fois, les jeunes femmes ont davantage de probabilités d'être des NEET : plus de la moitié des jeunes femmes en zone rurale et une femme sur trois en zone urbaine l'était en 2014 (Banque Mondiale, 2014). Les disparités entre régions et milieux sont également marquées avec, en 2013, respectivement 35.9 % et 31.4 % de jeunes NEET dans les zones urbaines des régions du Sud et de l'intérieur et 47.9 % et 42.4 % dans les zones rurales des mêmes régions (Banque Mondiale, 2014).

Face à ce manque d'opportunités, beaucoup de jeunes se tournent vers l'économie informelle. Bien qu'il soit difficile d'estimer la part de l'emploi informel dans l'économie tunisienne, la plupart des évaluations considèrent qu'elle représenterait entre 30 % et 50 % de l'emploi total (OCDE, 2018).

Selon une enquête du Centre de Recherches et d'Études Sociales (CRES) réalisée en 2016 (Charmes, 2016), les jeunes seraient particulièrement présents dans l'économie informelle : ainsi, 60 % des hommes et 83 % des femmes dans l'économie informelle en 2014 étaient âgés de moins de 40 ans. De plus, il semble que les populations les plus jeunes soient les plus concernées par cette réalité, avec 84 % des jeunes de 15 à 19 ans sur le marché de l'emploi occupant un emploi informel contre 42 % des 20-24 ans.

Ce taux est plus élevé dans les zones rurales où les chances d'obtenir un emploi sont plus rares et où peu de jeunes bénéficient d'emplois stables dans le secteur formel. La plupart des emplois disponibles sont des contrats à durée déterminée et moins d'un jeune travailleur sur trois bénéficie d'un contrat de travail solide et de la sécurité sociale. En conséquence, le caractère informel du travail et le risque d'exploitation sont deux des principales préoccupations des jeunes tunisiens (Banque Mondiale, 2014). Ces emplois précaires ont de plus un impact important sur l'autonomisation des jeunes.

Depuis 2011, les autorités ont mis en œuvre de nombreux programmes et mécanismes de soutien actif à l'emploi des jeunes comme « Amal », ou plus récemment « Forsati », « Mashrou'i » et les « Contrats Dignité ». Toutefois, ces différentes initiatives, qui se concentrent notamment sur l'intégration des jeunes en chômage de longue durée et la promotion de l'entrepreneuriat chez les jeunes, n'ont pas fait l'objet d'évaluations de leur efficacité et leurs résultats sont peu clairs.

En août 2017, le lancement d'une nouvelle stratégie nationale pour l'emploi a coïncidé avec l'arrêt de plusieurs programmes de soutien aux jeunes et a marqué un changement de priorité désormais donnée à l'économie sociale et solidaire. L'élaboration d'une stratégie nationale pour l'emploi avait alors pour objectif d'en finir avec le caractère conjoncturel des politiques de l'emploi, en déterminant une feuille de route à moyen terme pour réduire le chômage, l'emploi informel et les disparités régionales et sociales ainsi que promouvoir l'entrepreneuriat local, et plus particulièrement celui des jeunes en leur apportant un soutien technique et financier pour des petits projets.

Malgré cela, confrontés au manque d'opportunités économiques, de plus en plus de jeunes tunisiens envisagent ou se résignent à quitter leur pays. Selon une étude de l'INS, les jeunes forment l'essentiel des émigrants tunisiens, soit 73.7 % du total de ceux-ci, et justifient en grande majorité leur départ par l'absence de perspective d'emploi (Statistiques Tunisie, 2016).

De même, selon l'Arab Youth Survey 2020 (ASDA'A BCW, 2020), 52 % des jeunes tunisiens souhaiteraient émigrer ou prévoiraient de le faire, en majorité en raison d'absence d'opportunités et de perspectives dans leur pays. Les plus diplômés sont aussi les plus enclins à émigrer vers un autre pays : une enquête de l'Arab Barometer a montré à ce titre que parmi les Tunisiens souhaitant s'expatrier, plus de la moitié a fait des études supérieures (Arab Barometer, 2019).

### **3- Une nouvelle approche d'une culture d'engagement et de participation à travers l'école**

*« Dans nos échanges quotidiens avec les jeunes, nous constatons – malheureusement – un manque d'intérêt pour la chose publique, par méconnaissance des institutions, par méfiance envers le monde politique, et par manque de confiance en l'État. Il est vrai que le cursus scolaire comprend un module d'éducation civique, mais ce dernier doit être modernisé et adapté au nouveau contexte du pays, pour réussir à intéresser les jeunes. »*

**Directeur de maison de jeune** à l'occasion de la revue par les pairs.

La culture de l'engagement et de la participation civique n'est pas encore pleinement ancrée dans la mentalité des jeunes tunisiens et ce en dépit des efforts menés par le ministère des Affaires de la jeunesse et du sport. Il est donc nécessaire de renforcer tout d'abord les modules d'éducation civique sur l'étendue du parcours scolaire (primaire et secondaire). En effet cela permettrait de familiariser les jeunes et les enfants tunisiens avec les grands principes de la démocratie, d'avoir une meilleure compréhension de leurs institutions et de leur

fonctionnement, et ce dès un très jeune âge. Il faut également que ces modules s'attaquent à la culture attentiste que l'ancien régime a installée, où le citoyen attend que toutes les solutions soient proposées par les autorités. Il faut donc familiariser les jeunes (dès leur enfance) à l'esprit de participation, d'engagement et d'entrepreneuriat, et habituer les jeunes à être plus proactifs, à réclamer leurs droits ou besoins si nécessaires, mais aussi à être des acteurs actifs, et ne pas se satisfaire d'un rôle d'observateur ou de critique. La culture de l'engagement doit aussi être plus présente dans le cursus extra-scolaire, au sein notamment des maisons des jeunes et des maisons de la culture qui sont, dans beaucoup de régions tunisiennes, les seuls espaces de rencontres et d'échanges entre les jeunes. De fait, une meilleure coordination entre ces dernières et les écoles et les lycées, afin de proposer des activités et programmes conjoints, contribuerait à renforcer la formation des jeunes à ces sujets et permettrait d'atteindre un public plus large (les activités n'étant plus restreintes uniquement aux jeunes présents dans les maisons de culture ou de jeunes).



Pour atteindre ces objectifs, il est primordial de renforcer la coordination entre le ministère en charge de la jeunesse et les autres ministères notamment le ministère de l'Éducation, le Ministère de la Culture, ainsi que le ministère de la Femme, de la famille et de l'Enfance pour s'assurer que les acteurs de premier rang échangent et coopèrent de façon optimale. Il faudrait également renforcer la coordination avec le service en charge du Gouvernement ouvert auprès du Chef du Gouvernement, afin d'assurer les synergies nécessaires entre les initiatives destinées aux jeunes qui sont entreprises par ces services et celles du ministère des Affaires de la jeunesse et du sport. Enfin, il faut également veiller à ce que les associations

de la jeunesse soient partie prenante dans ces échanges afin de garantir leur implication dans la promotion de la culture de l'engagement.

#### **4- Identification des maisons des jeunes en Tunisie**

*« La maison des jeunes est le seul espace de détente et d'apprentissage qui soit accessible aux jeunes dans ma région. Pourtant, beaucoup de mes collègues et amis n'y vont pas, car ils ne connaissent pas les activités qui y sont organisées, et ne voient pas son utilité ».*

**Jeune actif dans une maison de jeunes**, à l'occasion de la revue par les pairs de l'OCDE

Malgré un nombre d'adhérents relativement peu élevé (environ 100 000 adhérents), les maisons de jeunes tunisiennes représentent un véritable capital sur lequel le ministère des Affaires de la jeunesse et du sport peut s'appuyer, si toutefois certaines réformes sont mises en place. Il faut en effet renforcer les qualifications des animateurs, qui sont un élément clé de ce dispositif ; ces derniers doivent avoir accès à une formation continue leur permettant d'intervenir sur les sujets les plus récents de la scène publique. En effet, ils sont souvent amenés à organiser des activités de sensibilisation sur des sujets qu'ils ne maîtrisent pas totalement ou qui ne relèvent pas de leur domaine de spécialité. Il serait donc utile d'entretenir leur niveau de formation afin qu'ils puissent être plus polyvalents et fassent profiter les jeunes de leurs connaissances. Il serait aussi fort utile pour les maisons des jeunes de renforcer les liens avec les associations locales et nationales, sur lesquelles elles pourraient s'appuyer pour organiser certaines activités qui nécessitent des animateurs spécialisés dans un domaine déterminé.

De plus, il faudra repenser les horaires d'ouverture des maisons des jeunes pour permettre aux jeunes d'en tirer pleinement profit. En effet, les horaires de travail des animateurs ne

coïncident pas toujours avec les heures de temps libre des jeunes, les premiers terminant leur journée de travail lorsque les derniers terminent la journée scolaire et peuvent à ce moment se rendre dans ces établissements. Un meilleur agencement des horaires d'ouverture permettrait aux animateurs d'atteindre un public plus large, et ne limiterait plus l'affluence des jeunes aux activités estivales ou celles qui se déroulent durant les vacances scolaires.

Il est également important de faire participer de façon plus marquée les jeunes dans la gestion des maisons des jeunes. Ceci permettrait de renforcer leur sentiment de droit de regard sur des structures qui leur sont destinées. On citera ici une bonne pratique mise en place par la maison des jeunes de Béja, où pendant quelques jours une inversion des rôles entre adhérent et personnel encadrant a été organisée. Durant cette courte période, les jeunes se sont vus chargés de la gestion de la maison des jeunes, et ont dû s'organiser et prendre des décisions la concernant. Les directeurs et animateurs pendant ce temps-là ont observé de façon neutre le déroulement de l'expérience.

Il serait aussi pertinent de mener une réflexion sur l'allocation des budgets destinés aux maisons des jeunes, notamment en lien avec la flexibilité dont ils ont besoin pour répondre aux besoins des jeunes rapidement.

## **5- Le rôle du niveau local**

*« La jeunesse est une force active dans la construction de la patrie. L'État assure les conditions propices au développement des capacités de la jeunesse et à la mise en œuvre de ses potentialités. Il encourage les jeunes à assurer leurs responsabilités et à élargir leur contribution au développement social, économique, culturel et politique. »*

Article 8 de la Constitution tunisienne

En dépit des mesures mises en œuvre par le gouvernement tunisien pour renforcer le rôle du niveau local, ce dernier bénéficie actuellement d'une faible autonomie par rapport au niveau central. De même, il n'influence que trop peu la prise de décision au niveau central : il s'agit plutôt d'une approche par le haut où les décisions proviennent des hautes sphères du pouvoir et les autorités locales se chargent uniquement de la mise en œuvre et de la mise en place des dispositifs (cf. section précédente). Il est important que cette approche soit revue, et remplacée par une approche par le bas ou « bottom-up ». En effet, les responsables locaux sont plus à même d'identifier les problématiques régionales ou locales urgentes et de proposer des solutions adaptées à leur cadre.

Le processus de décentralisation actuellement en cours en Tunisie représente un cadre propice à l'intégration de la culture et des mécanismes de prise de décision concertée, entre les différents niveaux du gouvernement, et avec les citoyens, surtout que l'article 139 de la Constitution tunisienne souligne l'importance pour les collectivités locales d'adopter des mécanismes de la démocratie participatives et les principes de gouvernement ouvert afin de garantir une meilleure participation des citoyens et de la société civile ».

Il sera également primordial de donner la possibilité aux jeunes de s'engager au niveau local à travers la création de conseils ou forums locaux. À la différence des conseils nationaux, les conseils locaux donneraient la priorité aux problématiques locales, celles qui concernent la commune ou la région de résidence des jeunes membres. Ces structures permettraient de créer un espace de discussion et de débat, un forum citoyen où toutes les questions peuvent être abordées. Il faudra veiller toutefois à ce que ces conseils locaux soient véritablement représentatifs de toute la jeunesse dans sa diversité, et ne pas se concentrer sur les seuls jeunes actifs et volontaires (au sein des maisons des jeunes ou des associations). Notons ici que le projet de code des collectivités locales actuellement en discussion devant le parlement prévoit des mesures de soutien en faveur de la participation des jeunes (telle que la création d'une commission spécifique aux jeunes).

Lors du dialogue organisé par l'OCDE en Tunisie sur les problématiques de la jeunesse au niveau local, les jeunes ont exprimé leur enthousiasme pour cette idée. Ils exigent, comme c'est le cas pour le conseil national, une transparence totale et une indépendance des conseils. Ils souhaitent également la création de conseils représentatifs, où les jeunes de tous horizons seraient représentés avec une distribution paritaire entre homme et femme. Les jeunes participants sont ouverts à l'idée d'inclure d'autres acteurs de la jeunesse au sein des conseils locaux, même si la majorité préfère que le conseil soit exclusivement composé de jeunes dont les âges se situeraient entre 15 et 30 ans. Pour eux, les candidatures doivent être ouvertes à tous les jeunes et disponibles sur plusieurs plateformes (sur les sites web de la commune ou directement auprès des maisons des jeunes). Enfin, ils ont souligné le fait que ces conseils pourraient être établis au sein des maisons des jeunes, tout en organisant de temps à autre des rencontres au sein des locaux communaux avec les représentants des différentes administrations afin d'échanger aux sujets des problématiques d'intérêt mutuel.

## **6- JEUN'ESS en Tunisie : une question de positionnement.**

L'Economie Sociale et Solidaire se positionne dans ce cadre comme une alternative de choix. La Tunisie a voté en juin 2020 l'une des premières lois africaines et (la première) dans le monde arabe définissant un cadre pour l'Economie Sociale et Solidaire. JEUN'ESS intervient, en étroite collaboration avec les acteurs publics, les partenaires sociaux et la société civile pour contribuer à créer une dynamique de prise d'initiative et de création d'emplois décents dans l'Economie Sociale et Solidaire.

Pour ce premier appel à candidature, le projet JEUN'ESS a mis en place un « Fonds Urgence COVID » destiné à soutenir les structures traversant des difficultés économiques suite à la pandémie de la COVID-19. Dotée d'une enveloppe de 10 millions de dollars, cette initiative vise à soutenir les entreprises de l'économie sociale et solidaire en difficulté à la suite de la pandémie mondiale. Cet appui doit permettre de garantir une dynamique de développement de la structure en préservant les emplois déjà existants et en impulsant une stratégie de création de nouveaux emplois. Il s'adresse principalement aux catégories de jeunes en situation de vulnérabilité présents dans les 7 régions visées par le projet, à savoir, Gabès, Jendouba, Kairouan, Kasserine, Kébili, Le Kef et Sidi Bouzid. L'appel à candidatures suivra ces étapes : La première consiste en l'identification des structures de l'ESS (ayant un impact social) déjà existantes et opérationnelles, se trouvant dans une situation économique et sociale difficile mettant en danger la préservation des emplois. La deuxième est la participation de ces structures aux différentes phases de sélection avant le choix final qui aura lieu devant un jury composé de représentants d'organismes publics, de partenaires sociaux et d'acteurs de la société civile. La troisième étape, l'appui des structures sélectionnées lors du jury final à travers une subvention, un accompagnement technique et de suivi. Aucune participation financière ne sera demandée au bénéficiaire.

Les résultats attendus de ce projet se présument en trois axes :

- Les projets de l'ESS sont créés ou renforcés dans les sept gouvernerats cibles et renforcement des structures d'appui locales en matière d'accompagnement des projets ESS.
- Les capacités organisationnelles et financières des OESS impactées par la COVID sont renforcées pour une durabilité et pérennité des structures soutenues.

- Les capacités des collectivités locales sont renforcées sur la promotion de l'ESS au niveau local.
- Le processus de la sélection des dossiers :

Phase de soumission du formulaire du dossier de candidature Dans cette phase, il vous sera demandé de fournir des documents administratifs en lien avec votre structure ainsi que de remplir le formulaire de candidature (à télécharger ci-dessous) qui comprend également la demande d'un plan de sauvetage. La date limite pour postuler est fixée au 19 septembre 2021 à 23h59 (Tunis). Tout dossier envoyé au-delà de la date limite ne sera pas pris en compte.

- Phase de sélection (1) sur dossier

Suite à l'appel à candidature une première phase de sélection se basera sur les dossiers présentés et leur aptitude à répondre aux objectifs demandés par le projet. Les candidats retenus pour la phase suivante seront notifiés par un appel téléphonique ainsi qu'un email afin de se présenter pour la seconde phase de sélection.

- Phase de sélection (2) :

Journées d'évaluation Lors de cette phase, les candidats devront être présents physiquement à condition que les mesures sanitaires en vigueur le permettent Dans le cas contraire, les candidats seront informés des nouvelles modalités. L'objectif de cette étape sera de mieux connaître les profils des candidats et d'évaluer leur capacité à répondre aux objectifs de sauvetage de leur structure. Les candidats sélectionnés suite à cette phase auront la possibilité de suivre la phase de renforcement de capacités et de présenter leur projet devant le jury. Il est à noter que l'équipe JEUNESS pourra interrompre à tout moment le processus de sélection et formation des candidats sélectionnés en cas d'attitude non adaptée ou de non assiduité. La date indicative de fin de sélection prévue est le 01 octobre 2021.

- Phase de renforcement des capacités

Cette phase sera dédiée aux participants ayant été retenus suite à la phase 2 de sélection du projet. Les candidats sélectionnés bénéficieront d'un cursus d'accompagnement et

d'incubation pour les accompagner sur le processus technique de développement de leur plan de relance mais également sur le développement du savoir-être de l'équipe. Ces séances de formation se concentreront sur les thématiques suivantes : Définition des objectifs par projet, Développement d'un projet de sauvetage viable personnalisé, Rappel des fondamentaux de l'ESS, Gestion financière et levée de fonds, Gestion des Ressources Humaines, Ouverture sur le marché : stratégie marketing et commerciale, Leadership, communication, soft-skills...

- Comité de sélection et lancement des projets : Les propositions de développement des structures seront évaluées et sélectionnées par un jury suite à une présentation orale et un envoi des documents avant le jour du « pitching ». Le jury a le droit d'éliminer des participants ou de demander des modifications du budget et des activités avant la signature du contrat de convention. La décision du comité d'évaluation est souveraine et sans appel. La sélection des projets sera effectuée sur la base d'une grille d'évaluation préétablie. Les structures retenues bénéficieront d'une subvention octroyée sur différentes tranches qui seront dépendantes et fonction de l'atteinte des objectifs du projet et conformément aux objectifs et aux délais convenus. Un appui technique et continu sera assuré par l'équipe JEUN'ESS. La date indicative prévue pour la sélection finale est prévue pour le 29 octobre 2021.

En se basant sur quelques chiffres préventifs et réels sur le nombre des bénéficiaires de ce projet, l'union européenne tend à financer 130 projets dans sept régions incluant 2058 emplois à créer ou à consolider. Réellement, 138 candidatures ont été reçues dans 14 journées d'information dont 250 participants ont été présents. La sélection des dossiers a regroupé 84 dossiers après l'évaluation administrative et 72 dossier après l'évaluation des plans de sauvetage. Suivant le processus de sélection des dossiers, le profilage a couvert 51 profils et 47 visites sur terrains. Le financement de plus de 98 projets a coûté 1 400 M.euros.

Le retour au côté social de ce projet, on distingue que les municipalités sont les premières responsables à la sélection des candidatures, à l'incubation et à l'octroi des subventions et suivi à l'aide de l'UGTT, l'UTICA, l'UTAP, les associations locales et la structure d'appui publique. La marginalisation des maisons des jeunes comme espace accueillant met en question la valeur de l'animation socioculturelle dans le domaine de l'ESS, voir aussi l'importance que porte les jeunes envers les maisons des jeunes.

### **Conclusion :**

Les partenariats entre les différents établissements régionaux ou nationaux pourront aborder une nouvelle politique de travail en matière de la jeunesse et ceci pourrait améliorer la crédibilité et le professionnalisme dans les différents domaines et surtout l'économie sociale et solidaire. L'implication de l'animation socioculturelle dans ce domaine est un enjeu majeur vu que le processus de formation, d'intégration et d'engagement professionnel pourrait changer ou améliorer le statut des maisons des jeunes aux yeux de la jeunesse. Il faut noter que les partenariats entre les municipalités et les maisons des jeunes facilitent les travaux de chaque établissement. Outre, l'éducation formelle ou informelle à l'ESS est un programme qui devrait être impliquée dans les écoles primaires tunisiennes comme celle de la France et boostée par les nouvelles orientations des maisons des jeunes surtout dans l'éducation informelle. Et même si les animateurs socioculturels présents dans les maisons des jeunes ne possédaient pas des compétences en la matière, ils peuvent simplement faire les médiateurs après avoir juste invité des spécialistes.

## Références :

Arab Barometer (2021), *Citizens weigh in on the health of their healthcare systems in MENA*, <https://www.arabbarometer.org/2021/04/citizens-weigh-in-on-the-health-of-their-healthcare-systems-in-mena/>.

ASDA'A BCW (2020), *A Voice for Change*, Arab Youth Survey, [https://www.arabyouthsurvey.com/pdf/downloadwhitepaper/AYS%202020WP\\_ENG\\_0510\\_Single-Final.pdf](https://www.arabyouthsurvey.com/pdf/downloadwhitepaper/AYS%202020WP_ENG_0510_Single-Final.pdf) (consulté le 15 Octobre 2022).

Banque Mondiale (2014), *La révolution inachevée : créer des opportunités, des emplois de qualité et de la richesse pour tous les Tunisiens*, <http://www.banquemondiale.org/fr/country/tunisia/publication/unfinished-revolution> (consulté le 03 Novembre 2022)

Banque Mondiale (2014), *Surmonter les Obstacles à l'Inclusion des Jeunes*, <http://documents1.worldbank.org/curated/en/120511468305646014/pdf/892330FRENCH0W0h0Inclusion000FRENCH.pdf>.

Charmes, J. (2016), *Protection sociale et économie informelle en Tunisie : défis de la transition vers l'économie formelle*, CRES, [http://www.cres.tn/uploads/tx\\_wdbiblio/Secteur\\_informel\\_Tunisie.pdf](http://www.cres.tn/uploads/tx_wdbiblio/Secteur_informel_Tunisie.pdf) (consulté le 15 février 2022).



ILOSTAT (2020), *Youth not in employment, education or training (NEET)*, International Labour Organization, <https://ilostat.ilo.org/topics/youth/> (consulté le 15 février 2022).

Institut Arabe des Chefs d'entreprises (2018), *Rapport National sur l'Emploi 2018*, <https://www.iace.tn/rapport-national-lemploi-2018/> (consulté le 3 août 2022).

OCDE (2020), *Youth and COVID-19 : Response, recovery and Resilience*, <https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/youth-and-covid-19-response-recovery-and-resilience-c40e61c6/> (consulté le 6 août 2022).

OCDE (2019), *Etudes économiques de l'OCDE : France, OCDE*, <http://www.oecd.org/fr/economie/etudes/France-2019-OCDE-etude-economique-synthese.pdf> (consulté le 15 février 2022).

OCDE (2019), *impliquer et autonomiser les jeunes dans les pays OCDE*, Editions OCDE, <https://www.oecd.org/gov/impliquer-et-autonomiser-les-jeunes-dans-les-pays-ocde.pdf> (consulté le 29 juillet 2022).

OCDE (2019), *Panorama des administrations publiques 2019*, Editions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/8be847c0-fr>.

OCDE (2019), *Sept conclusions clés de l'enquête sur la gouvernance des affaires de la jeunesse*, <http://www.oecd.org/mena/governance/seven-key-findings-from-the-youth-governance-survey-french.pdf> (consulté le 30 juillet 2022).

OCDE (2018), *Etudes économique de l'OCDE ; Tunisie 2018 : Evaluation économique*, Edition OCDE, Paris [https://dx.doi.org/10.1787/eco\\_surveys-tun-2018-fr](https://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-tun-2018-fr).

OCDE (2018), *PISA 2015 : Results in Focus*, <https://www.oecd.org/pisa/pisa-2015-results-in-focus.pdf> (consulté le 3 août 2022).

OECD (2020), *Governance for Youth, Trust and Intergenerational Justice : Fit for All Generations ?*, OECD Public Governance Reviews, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/c3e5cb8a-en>.

OIT (2019), *Chômage, total des jeunes (% de la population active âgée de 15 à 24 ans)* (estimation modélisée OIT) - Tunisia, Morocco, Algeria, Egypt, Arab Rep., World | Data, ILOSTAT, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.UEM.1524.ZS?end=2019&locations=TN-MA-DZ-EG-1W&start=2011> (consulté le 4 août 2022).

Statistiques Tunisie (2020), *indicateurs de l'emploi et du chômage du troisième trimestre 2020*, Institut National de la statistique [http://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/Note\\_ENPE\\_3T2020.pdf](http://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/Note_ENPE_3T2020.pdf) (consulté le 15 février 2022).

Statistiques Tunisie (s.d), *taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur*, Institut National de la Statistique, <http://dataportal.ins.tn/fr/DataAnalysis?s1UKSO42a0SPa1nWoc9Rw> (consulté le 15 février 2022).